

DEMANDES BOURSES DE COLLEGES

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Rappel : Un seul dossier peut être déposé par enfant

DOCUMENTS A FOURNIR :

DANS TOUS LES CAS, l'avis d'impôt 2020 relatif aux revenus 2019 (année de référence) doit être joint à votre demande (fournir TOUTES LES PAGES).

SITUATIONS PARTICULIERES :

➤ *Vous vivez en union libre :*

Fournir également l'INTEGRALITE de l'avis d'impôt 2020 relatif aux revenus 2019 de votre concubin

➤ *Changements de situation familiale ou professionnelle intervenus en 2020 :*

Les changements pouvant être pris en compte sont strictement limités à : décès de l'un des parents – divorce des parents ou séparation attestée – résidence exclusive de l'enfant modifiée par décision.

Documents à fournir : justificatif du changement (jugement de divorce, acte de décès, notification récente de la CAF)

➤ *Votre conjoint est décédé en 2019 :*

Fournir les deux situations partielles relatives aux revenus 2019 (période avant le décès et période après le décès)

➤ *Si votre enfant n'apparaît pas à charge fiscale suite à un changement de résidence :*

Fournir un document justificatif